

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

**Délibération
N° 2025/27**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq
le MARDI 30 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 23 Septembre 2025
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mesdames Léa FASQUELLE (proc. Véronique DESESQUELLE), Sophie QUENON
(proc. Dominique EVRARD), Aurore MOBAILLY (proc. Joëlle DELRUE).
Messieurs Gérard PRINGAULT (proc. Daniel FOURNIER), Serge BONNAIRE (proc.
Marie-Laurence BERQUEZ), Richard GUILBERT (proc. Vincent MONBAILLY).

Madame Martine LEROY : absente excusée.

Madame Murielle LAMIABLE, Monsieur Arnaud TEN : absents non excusés.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION FONCIERE RENATURATION

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du projet de requalification et renaturation du site de l'ancienne piscine de LUMBRES, la CCPL, en tant que maître d'ouvrage aménagera le site partiellement sur du foncier propriété Ville de Lumbres.

La CCPL sollicite la Mairie pour :

- redessiner et rénover la liaison existante,
- planter et arborer l'espace vert immédiatement adjacent à cette liaison piétonne,
- implanter la base de vie du chantier sur la partie basse du terrain,
- installer des clôtures de sécurisation du site durant le chantier.
- autoriser les entreprises missionnées par la CCPL à accéder au site en passant par le foncier de la ville et à intervenir sur le cheminement piéton et la bande de terrain adjacente.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition financière.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 01/10/2025

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du

